



Achat d'un appartement au nom d'un tiers

Par **jeanvaljean**, le **12/05/2008** à **19:38**

Bonjour,

Ayant une grosse dette fiscale je ne peux rien posséder à mon nom.

Mes parents veulent m'acheter un appartement.

est il préférable de le mettre à leur nom en sachant qu'ils sont âgés et qu'il faudra fatalement envisager une succession que je refuserais au bénéfice de mon frère et ma soeur (à combien s'élèverait cette succession), ou bien directement au nom de ma soeur, ou en sci familiale.

Merci

Par **Visiteur**, le **12/05/2008** à **20:25**

Bonsoir,

Une dette fiscale n'a jamais empêché qui que ce soit de posséder quelque chose lorsqu'on négocie avec le fisc sur l'étalement de la dette

Je ne vois aucun avantage à le mettre à leur nom, si vos parents achètent un appartement pour vous, ce n'est pas pour qu'il revienne à vos frères et soeurs, Réfléchissez bien...

On dirait que vous envisagez de traîner cette dette toute votre vie, au point de refuser la future succession de vos propres parents !

Vos dettes sont donc supérieures à votre héritage potentiel ?

Bien cordialement

Par **rikers**, le **13/05/2008** à **17:05**

Et vos parents ne peuvent t'il pas vous aider à régler cette dette afin d'en terminer et de partir sur de bonnes bases ?